

A compter du 1^{er} janvier 2019, pour jardiner ou désherber, il est interdit d'acheter, d'utiliser ou de stocker des pesticides de synthèse. Issue de la loi Labbé, cette nouvelle mesure vise à protéger votre santé et l'environnement.

Pesticides et environnement

Les pesticides incluent les insecticides, les herbicides ou désherbants, les anti-nuisibles et les fongicides. Leur toxicité pour l'homme peut être grave en cas d'absorption accidentelle, d'inhalation forte ou de contact avec la peau. Mais aussi en cas d'ingestion régulière de résidus de pesticides dans l'alimentation ou l'eau de boisson.

Outre les empoisonnements, les pesticides sont capables d'endommager le système immunitaire ou de perturber les régulations hormonales. Ils sont également soupçonnés d'accroître le taux de certains cancers (sein, prostate) et de réduire la fécondité masculine.

Ces produits peuvent aussi être dangereux pour l'environnement :

- **en polluant les eaux** : les jardiniers amateurs seraient responsables pour 1/4 de la pollution des eaux de surfaces et des nappes souterraines.
- **en polluant l'air** : les 3/4 du volume des produits appliqués seraient perdus lors de pratiques inopportunes comme en cas de pulvérisation par temps venteux par exemple.
- **en perturbant les milieux naturels** : les espèces aquatiques sont directement menacées par les surdosages et l'application à proximité de points d'eau, sur des sols imperméables ou en pente, qui entraînent les pluies souillées vers les ruisseaux et les rivières.

Que faire des bidons de pesticides ?

Bouteilles, bidons, flacons, sprays... qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine. Ces produits pourront être récupérés pour retraitement par les filières de recyclage spécialisées.

Ne jetez jamais ces produits à la poubelle ou dans les canalisations !

Quelles solutions ? Le jardinage au naturel

Jardiner au naturel c'est jardiner sans produits de synthèse (pesticides, engrais chimiques) et en s'aidant des processus que l'on retrouve dans la nature.

- Proscrire les pesticides (herbicides, insecticides et fongicides) et engrais chimiques
- Couvrir le sol par des paillages, des plantes couvre-sol et des engrais verts
- Choisir des plantes adaptées au jardin (sol, climat, exposition)
- Entretenir la fertilité du sol en développant l'activité des vers de terre et des micro-organismes par des apports réguliers de compost, source d'humus, et par la mise en place de paillis
- Penser à la rotation des cultures légumières et aux associations de plantes
- Créer un environnement favorable aux plantes et animaux du jardin : haies fleuries et champêtres tapissées de feuilles mortes, fleurs en toute saison, point d'eau permanent dans le jardin, abris à insectes...
- Utiliser des outils adaptés et travailler la terre au bon moment

<https://www.jardiner-autrement.fr>

Les seuls produits dorénavant utilisables par les jardiniers amateurs sont :

- Les produits de biocontrôle
- Les produits utilisés en agriculture biologique et portant la mention EAJ (Emploi Autorisé au Jardin)
- Les produits à faible risque

Les sanctions encourues

Le non-respect des conditions d'utilisation des produits phytosanitaires prévues par la loi est une infraction pénale qui sera passible de 6 mois d'emprisonnement et de 150 000€ d'amende.

<https://www.jardiner-autrement.fr>

